

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Studie über die Auswirkungen neuer Arbeitsformen auf die Infrastrukturen mit dem Ziel, positive Veränderungen zu implementieren (Po. 20.3265)

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Del Priore, Marie
Gianola, Giada

Bevorzugte Zitierweise

Del Priore, Marie; Gianola, Giada 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Studie über die Auswirkungen neuer Arbeitsformen auf die Infrastrukturen mit dem Ziel, positive Veränderungen zu implementieren (Po. 20.3265), 2022 - 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 06.04.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Bevölkerung und Arbeit	1
Arbeitsmarkt	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Bevölkerung und Arbeit

Arbeitsmarkt

POSTULAT
DATUM: 11.05.2022
GIADA GIANOLA

Im Mai 2020 reichte Nationalrätin Isabelle Pasquier-Eichenberger (gp, GE) ein Postulat ein, mit dem sie den Bundesrat beauftragen wollte, die «**Auswirkungen neuer Arbeitsformen auf die [Verkehrs-]Infrastrukturen zu untersuchen**» und «die positiven Auswirkungen dieser neuen Arbeitsformen auf die Gemeinschaft zu implementieren». So habe der Corona-bedingte Lockdown die Mobilität stark verändert, diese Veränderungen seien nun eine Möglichkeit, die Zunahme der Mobilität durch Telearbeit zu bremsen. Entsprechend sollten die zur Umsetzung dieser neuen Arbeitsformen nötigen Rahmenbedingungen geschaffen und die dafür nötige Infrastruktur optimiert werden. Schliesslich forderte sie auch eine Untersuchung der Folgen für die Gesellschaft.

Der Bundesrat beantragte, das Postulat abzulehnen und verwies stattdessen auf einen «Monitoringbericht über die relevanten Entwicklungen im Kontext der Digitalisierung des Arbeitsmarktes». Er befürworte zwar flexible Arbeitsformen, für welche Arbeiten diese angebracht sind, müssten jedoch die Arbeitgebenden entscheiden.

Im Rahmen der Sondersession im Mai 2022 beschäftigte sich der **Nationalrat** mit dem Vorstoss. Postulantin Pasquier-Eichenberger betonte in der Debatte, dass es nicht nur nötig sei, die Auswirkungen der digitalen Veränderungen auf den Arbeitsmarkt zu untersuchen, sondern auch diejenigen auf die Infrastruktur und die Mobilität. Entsprechende Untersuchungen würden jedoch bereits in den Verkehrsperspektiven 2050 vorgenommen, erwiderte Bundesrat Guy Parmelin. Mit 93 zu 93 Stimmen (bei 3 Enthaltungen) und Stichentscheid von Ratspräsidentin Irène Kälin (gp, AG) nahm der Nationalrat die Motion an. Unterstützt wurde sie von der SP-, der Mitte- und der Grünen-Fraktion.¹

BERICHT
DATUM: 08.05.2024
MARIE DEL PRIORE

Le Conseil fédéral a publié, en mai 2024, le **rapport** donnant réponse au postulat déposé quatre ans auparavant par l'ancienne conseillère nationale, Isabelle Pasquier-Eichenberger (vert-e-s, GE). Le postulat charge le Conseil fédéral d'examiner, l'**impact des nouvelles formes de travail** – en particulier le **télétravail** – sur les infrastructures.

Dans la première partie, le rapport traite des effets du travail à domicile sur la société. Il commence par démontrer l'essor du télétravail lors la pandémie de Covid-19. Durant les premiers mois de la crise, le nombre d'actifs effectuant en partie du télétravail a avoisiné 50 pour cent. Le rapport s'attarde ensuite sur les avantages et les inconvénients. Les effets positifs du travail à domicile sont : la meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale, l'amélioration du calme et de la concentration, et l'augmentation de l'autonomie. Tandis que les aspects négatifs cités sont : l'isolement social, les heures supplémentaires cachées, le mélange entre vie privée et professionnelle comme nouvelle source de stress, et la communication interne de l'entreprise rendue plus compliquée.

D'un point de vue économique, l'étude démontre que le télétravail pourrait améliorer la productivité des employées et employés en raison de la diminution des pauses et des congés maladie mais pourrait également contribuer à une perte de productivité justifiée par le surcroît de travail de communication et de collaboration, ainsi que par les possibles distractions. Pour les entreprises, il permet de réduire les coûts d'exploitation (énergie, matériel, etc.) sur le long terme. Le home office entraîne, de plus, des changements d'habitudes des consommatrices et consommateurs, ce qui a un impact négatif sur la restauration et le commerce de détail. L'étude constate que le télétravail reste cependant un phénomène limité à une certaine catégorie de la population. En effet, les métiers les permettant sont souvent associés à un niveau d'éducation et à un revenu élevé. Le rapport cite, par ailleurs, que les hommes pratiquent en moyenne plus le télétravail que les femmes, et qu'il est plus pratiqué chez les personnes avec des enfants. Du point de vue de la mobilité, l'analyse questionne si le home office contribue à désengorger les infrastructures de transport. Elle conclut que la réduction du nombre de trajets est presque entièrement compensée par la hausse des déplacements pour les loisirs. Le trafic pourrait cependant diminuer durant les heures de pointes du matin. Les perspectives environnementales du télétravail sont également sujettes à controverse.

La deuxième partie du rapport traite des mesures à prendre pour pérenniser le travail à

distance en Suisse. S'agissant du domaine de la formation, le Conseil fédéral ne juge pas nécessaire d'agir, car il souhaite que l'enseignement présentiel demeure prioritaire et ajoute que c'est aux cantons de fixer les conditions cadres de l'enseignement à distance. Cependant, le Conseil fédéral se mobilise par le biais de divers travaux en cours afin d'améliorer les conditions cadres du télétravail. Le gouvernement souhaite, d'une part, améliorer les infrastructures de télécommunication avec l'extension du réseau 5G. D'autre part, la base légale doit être améliorée dans trois domaines : le droit fiscal, les rapports de travail transfrontaliers et la protection de la santé. L'initiative parlementaire 16.484 déposée par Thierry Burkart (plr, AG) vise notamment à apporter des améliorations en modifiant la durée de travail et de repos du travail à domicile.²

1) AB NR, 2022, S. 769 ff.; Po. 20.3265

2) Rapport CF du 8.5.2024